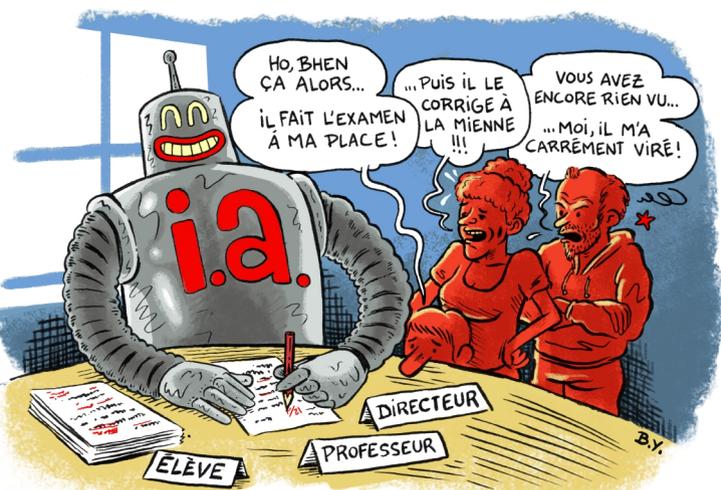




Enseigner: Un métier à la croisée des chemins

La réforme de l'École de Commerce sonnerait-elle le glas de la profession enseignante?



UNION du corps enseignant
secondaire genevois

www.union-ge.ch

Enseigner n'est pas coacher

La mise en ligne du robot conversationnel Chatgpt en novembre 2022 a plongé nombre de milieux professionnels dans des discussions animées. Dans l'enseignement, on apprend que cette intelligence artificielle, par une forme de fatalisme qu'impose la compétition économique, est destinée à se développer, se diversifier et se perfectionner au point que nous ne pourrions plus nous y dérober.

Les élèves peuvent dorénavant demander à ces robots de préparer leurs travaux scolaires, le corps enseignant peut y recourir pour élaborer ses séquences d'enseignement, préparer ses évaluations et même les corriger. Le développement de ces outils numériques « révolutionnerait » le monde de l'enseignement. Le dire est une lapalissade ! En effet, les enjeux sont d'ores et déjà multiples. Le risque de plagiat remet en question les pratiques d'évaluation et de certification. Cet enjeu pose à son tour la question du sens de notre mission : comment favoriser l'apprentissage des élèves ?

Devons-nous désormais considérer que notre métier ne consiste qu'à mettre à disposition le savoir, sans nécessairement l'apprendre et le mettre en perspective ? Comment enseigner de sorte que nos élèves lisent les livres, par exemple, et exercent leur propre intelligence ? Qu'est-ce qu'apprendre somme toute ? Aujourd'hui plus que jamais, peut-être, le coup de tonnerre numérique du mois de novembre 2022 conduit à réfléchir sur nos pratiques professionnelles.

Mais ces questions ne sont pas inédites, loin de là. Le monde de l'édition n'a pas attendu l'avènement d'internet pour offrir aux élèves, par exemple, des analyses de classiques de la littérature clef-en-main. Le nombre incalculable de sites destinés aux élèves et aux enseignant-e-s, a prolongé, voire amplifié, ce phénomène. La prolifération de ces sites et la pléthore de publications d'ouvrages à visées scolaires nous rappellent que l'instruction n'échappe malheureusement pas à la marchandisation du monde et, à ce titre, elle est devenue, à bien des égards, un marché où la concurrence est rude. Ainsi, tout en admettant les potentialités pour mieux apprendre/enseigner dont regorgeraient les outils numériques qui s'appuient sur l'intelligence artificielle, force est de constater qu'ils exposent les enseignant-e-s au risque de la dépréciation du métier, voire une forme de déprofessionnalisation si le personnel enseignant n'empoigne pas ces questions pour en maîtriser certaines évolutions et garantir une école de qualité.

La prolétarianisation des enseignant-e-s

Comme en son temps l'ouvrier-ère a été dépossédé-e de son savoir-faire par la taylorisation du travail et l'assujettissement à la machine-outil, l'enseignant-e, confronté-e aux injonctions d'intégrer les ressources numériques dans ses pratiques pédagogiques, risque de se retrouver très vite dépossédé-e de ses outils de travail dans la mesure où la conception et la mise en service des moyens

numériques lui échappent et dépendent fortement d'entreprises privées. En raison de la concurrence acharnée entre les géants du numérique, ces outils technologiques se réinventent sans cesse et modifient donc les usages pédagogiques. Cette tendance constitue un obstacle important pour les enseignant-e-s dans la maîtrise des outils de travail, ce qui est une source d'insécurité professionnelle et aussi de dégradation du travail pédagogique et didactique qui requiert un temps différent de celui de la concurrence entre les acteurs économiques concernés. Le métier d'enseignant-e est souvent présenté, à juste titre, comme un métier de praticien-ne-s dont le professionnalisme et les

bonnes pratiques se construisent à partir de l'expérience et la réalité du terrain et des élèves, ce qui demande une stabilité et une agilité certaines, que le recours aux outils numériques garantit difficilement.

Avec l'intelligence artificielle on prédit qu'à l'avenir près de 30 % de nos tâches pourront être automatisées¹. Le corps enseignant pourrait accueillir une telle perspective avec bonheur en imaginant pouvoir dégager ce temps pour le consacrer à l'élève, avec la possibilité accrue d'être plus créatif et innovant dans ses démarches pédagogiques et didactiques. À moins que notre employeur, reconverti en État-entreprise, fasse plutôt le choix de réduire les coûts de l'instruction en faisant des économies d'échelle pour rentabiliser ces outils numériques dont les coûts augmenteront, à n'en pas douter. Les enseignant-e-s seraient alors soumis-e-s aux affres d'une déprofessionnalisation certaine, ou peut-être assisterait-on à une polarisation entre un petit nombre d'enseignant-e-s expert-e-s et une masse d'enseignant-e-s-coach chargé-e-s de « délivrer la prestation », et non plus de faire œuvre de service public. Assumons nos responsabilités : l'UNION des enseignant-e-s du secondaire II genevois s'évertuera à éviter que le personnel enseignant ne soit au service d'une machine aussi artificiellement intelligente soit-elle.

¹Voir l'interview de D. Susskind dans *Le 1 hebdo*, numéro 432, publié le 3 février 2023.

Le numérique n'est pas seul responsable

Nous relevons toutefois que l'introduction des outils numériques dans la pratique enseignante ne peut être tenue pour unique cause de la déprofessionnalisation. En effet, de même que l'ouvrier-ère a été soumis-e à une aliénation certaine en étant assigné-e à l'exécution répétitive d'une tâche sur une machine et ainsi empêché-e de faire usage de ses compétences cognitives et créatives, le corps enseignant subit également une prolétarianisation qui n'a pas attendu l'accélération de la numérisation de l'école.. Ces lignes de force, technocratiques, s'observent déjà depuis un certain temps. Ainsi, la liberté et la responsabilité pédagogiques du corps enseignant sont continuellement grignotées par la hiérarchie qui s'immisce dans la pratique enseignante au travers d'une série de décisions ainsi que de leur mise en œuvre. En témoigne la rédaction des plans d'études nouvelle génération, qui s'apparentent à des plans de cours et font la part belle à la pédagogie par compétences au détriment de toutes autres pédagogies. Ils élaborent des référentiels de compétences (objectifs d'apprentissage), extrêmement détaillés et formalisés, qui, in fine, contribuent à prescrire le travail que l'enseignant-e doit faire, plutôt que de l'encadrer.

La réforme de l'École de Commerce est à cet égard un cas d'école. On y voit à l'œuvre cette tendance à la formalisation de l'instruction, poussée à son paroxysme dans un plan d'études qui évacue les logiques disciplinaires au profit de la logique utilitariste du savoir, ne retenant comme légitime à être enseigné que ce qui servira l'employabilité des élèves, destiné-e-s à être des travailleur-euse-s flexibles, des exécutant-e-s sans esprit critique, pour s'insérer dans un marché du travail de plus en plus polarisé entre des employé-e-s très qualifié-e-s et une masse pauvrement qualifiée et chichement payée.

Dans cette perspective, la réforme de l'École de Commerce a déjà sonné le glas de la liberté pédagogique du personnel enseignant, si bien qu'il se retrouve à devoir exécuter un plan de cours et à enseigner à peu près tout et rien à la fois. L'expertise enseignante est ainsi sans honte dissoute dans une exécution définie avec une minutie horlogère, assignant enseignant-e et élève au rôle de rouages dans une mécanique semblable à celle que Charlie Chaplin épinglait dans *Les Temps Modernes*.

Ne nous y trompons pas : un plan d'études aussi minutieux sert aussi des visées de contrôle du travail du personnel enseignant, toujours accusé de gaspiller son temps de travail librement organisé.

Une hiérarchie concurrente

Le personnel enseignant du DIP est régulièrement informé de l'existence et du développement de la plateforme « site pédagogique officiel de Genève » dont la page d'accueil nous dit que ce projet est « né de la volonté commune des directions générales de l'enseignement obligatoire (DGEO), de l'enseignement secondaire II (DGESII) et de l'office médico-pédagogique (OMP) et réalisé par le service écoles-médias ». Si l'on peut comprendre l'objectif affiché de la plateforme qui est d'apporter « un soutien et un accompagnement dans la pratique de l'enseignement par le biais de ressources mises à disposition », l'on est fondé à se demander à quels besoins du corps enseignant elle répond véritablement, de même qu'à relever que cela participe d'une tendance de la part des Directions Générales à vouloir s'occuper de pédagogie et de didactique alors que c'est ce pour quoi les enseignant-e-s sont employé-e-s. Pourquoi diantre faire à double, et donc payer à double, un même travail ? De même, quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que certaines directions, parfois de façon péremptoire, ont demandé au personnel enseignant de livrer leur matériel pédagogique, ne laissant pas la liberté de choisir de partager ou pas son travail. Autrement dit, restons vigilant-e-s quant au développement de cette plateforme afin qu'elle ne vienne pas ronger un peu plus la liberté de méthode pédagogique, ni ronger le cœur du métier. Le collaboratif et le coopératif doivent relever de la liberté de l'enseignant-e et le soutien à cette dimension du travail doit passer par un aménagement du temps de travail adéquat, et non pas par une dilution du collectif dans une captation du matériel pédagogique construit par le corps enseignant et exploité par les Directions Générales. Ce genre de plateforme ne doit en aucun cas empiéter sur le terrain professionnel des enseignant-e-s, ni remettre en cause leurs prérogatives primordiales, à savoir concevoir une séquence didactique dans son ensemble et ensuite la mettre en œuvre.

Nos inquiétudes sont réelles, car la réforme de l'École de Commerce introduit l'exécution de plans de cours dont l'intelligence et le sens ont été définis et élaborés ailleurs, par une société privée, qui plus est. Est-ce un ballon d'essai ? Est-ce voué à être généralisé à tout l'ESII ? La profession enseignante est à un carrefour. Sans une volonté ferme des enseignant-e-s à défendre le périmètre de ce qui fait le cœur de leur métier, une formation poussée qui leur donne une expertise professionnelle de praticien-ne, on court le risque de vider l'enseignement de son sens.

Résistons à la standardisation

Un développement récent qui contribue à déposséder les enseignant-e-s d'une partie de leurs prérogatives, consiste en l'harmonisation des évaluations et des examens. Sa mise en œuvre tend inexorablement vers l'uniformisation qui pousse l'enseignement vers la préparation à l'examen, plutôt que le développement des facultés de jugement, l'épanouissement et l'émancipation des élèves. Face à cette évolution, l'UNION n'a de cesse, notamment, de questionner la mise en œuvre problématique du CECR en langues secondes qui aboutit précisément au fait que les enseignant-e-s de l'ECG ne sont plus considéré-e-s par la DGESII comme suffisamment expert-e-s pour certifier le niveau de langue pour le Certificat de l'ECG. La labellisation CECR pour laquelle il faut bien souvent se former auprès d'organismes dépendant du privé, contribue à enlever une compétence professionnelle au personnel enseignant et à la déléguer à des expert-e-s qui sont rattaché-e-s à la DGESII.

Les velléités d'uniformisation n'épargnent pas non plus le Collège, où la question de l'harmonisation des sessions d'épreuves semestrielles dans toutes les branches et tous les degrés est demandée. Si on peut considérer qu'un cadre commun est une bonne chose pour la lisibilité du système, quels sont les principes qui président à une telle décision ? Pourquoi ne pas avoir réfléchi à un cadre qui aurait enlevé des semestrielles plutôt que d'en ajouter dans certains établissements, afin de concilier les réflexions sur la charge de travail et le stress des élèves avec le cadre institutionnel ? Ce qui fait la qualité de la formation et le haut niveau de réussite des élèves genevois-e-s à l'Université est notamment l'autonomie qu'ont les enseignant-e-s dans la réalisation de leurs cours et leurs évaluations, dans un cadre défini par les pairs dans les Conférences de Président-e-s de Groupe. Mais là aussi, la dévalorisation de la décharge PG œuvre à vider la fonction de son sens en laissant le terrain libre à une hiérarchie floue et déconnectée du terrain (car on ne sait jamais très bien qui finit par prendre les décisions) pour décider des contenus des plans d'étude. Nous savons pourtant que le prix de l'uniformisation, de la centralisation et de la verticalisation sera la détérioration de la formation genevoise.

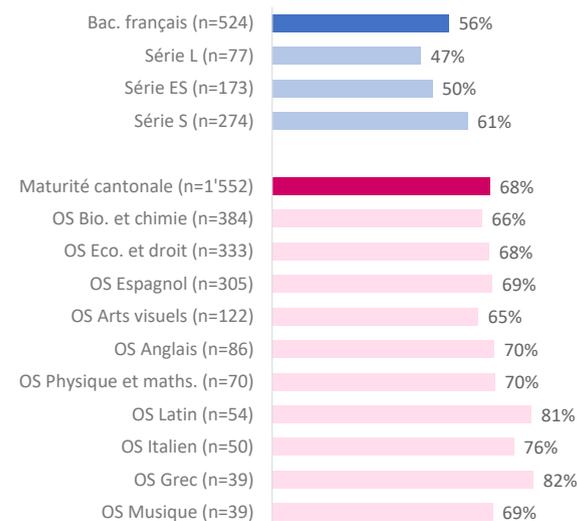
Nous sommes convaincu-e-s que notre profession se trouve à un moment de son évolution où nous avons encore, peut-être, la possibilité d'infléchir la tendance dans le sens d'une professionnalisation réfléchie, permettant d'enseigner à tou-te-s les élèves du secondaire II. Ne laissons pas notre métier se déstructurer au profit d'une armée de prolétaires de l'enseignement².

² P. Perrenoud: « Le métier d'enseignant entre prolétarisation et professionnalisation : deux modèles du changement », In Perspectives, vol XXVI, n° 3, septembre 1996, pp. 543-562.

Quelques chiffres

Selon l'Office Fédéral de la Statistique, la moyenne nationale d'élèves porteur-euse-s de maturité qui réussissent les Hautes Écoles Universitaires est de 63%. Genève est à 64%. Mais ce chiffre compte les écoles privées qui tirent la moyenne vers le bas avec un taux de réussite au bachelors de l'ordre de 10 points en dessous.

Graph. 5 - Taux d'obtention du diplôme de bachelors selon l'OS de la maturité cantonale et la série du bac. français (cohorte 2014)



Note : seules les OS avec des effectifs supérieurs à 30 sont représentées dans ce graphique.

Source: https://www.unige.ch/stat/application/files/2215/9532/2640/StatUNIGE_-_Taux_de_reussite_bachelors_volee_2014.pdf



Ce que l'UNION veut promouvoir

- Une utilisation raisonnée du numérique
- Une formation initiale et continue de qualité
- Une écoute et une confiance accrue de la hiérarchie envers les enseignant-e-s
- Une autonomie des enseignant-e-s dans la construction des cours
- Un métier d'enseignant-e qui garde son sens



UNION du corps enseignant secondaire genevois

6, rue de la Tour-de-Boël

1204 Genève

+4122 311 84 85

secretariat@union-ge.ch

www.union-ge.ch

Adhérez! L'UNION c'est vous!

